

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **du 16 novembre 2017**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, RICHER Catherine, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, DUPPERRET Jean-Luc, CROUZEL Valérie, Guy PESTOURIE

ABSENT : M. Cédric CHEYROU

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie CROUZEL

Le compte rendu de la séance du 29 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

Les modifications à l'ordre du jour suivantes sont adoptées :

- retrait d'une délibération sur les virements de crédits
- ajout d'une délibération pour une convention de servitude avec le SDE 24.

• Signature acte notarié – cession de terrain Dordogne Habitat

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de proposer à Dordogne Habitat la signature d'un seul acte de cession de la surface de terrain nécessaire à l'emprise du projet logement de la Croix de Ramade.

Cette surface n'étant à ce jour pas déterminée, la vente ne peut intervenir dans des délais courts, ce qui gêne Dordogne Habitat pour l'obtention de financements.

Il est donc décidé d'autoriser le Maire à signer un acte de cession à l'euro symbolique de la totalité de la parcelle (AB 506). La partie de terrain inutilisée sera par la suite restituée à la commune par un second acte.

• Acte notarié / cession de terrain zone de Pech Fourcou

Autorisation est donnée au Maire de signer l'acte de vente d'un terrain (parcelles AC 772, 780, 778, 774 et 776) situé sur la zone de Pech Fourcou à la SCI Vétérinaires du Pech. Prix : 31 161 € HT.

• Modification des statuts / compétence de la Communauté de Communes Pays de Fénelon

Les nouveaux statuts adoptés par l'intercommunalité sont validés (11 pour – 1 abstention). Les modifications issues de 2 révisions successives, visent essentiellement à retirer la compétence « assainissement » qui avait été prise dans son intégralité, à ajouter la compétence « eau » et à adopter une rédaction conforme à la loi pour l'ensemble des compétences. Ces nouveaux statuts permettront à la Communauté de Communes de disposer de compétences en nombre suffisant pour continuer à bénéficier de dotations bonifiées.

• Rapport de la CLECT

Le rapport du 19 octobre 2017, qui détermine le principe et le montant des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes aux communes membres est adopté.

• Point sur les investissements 2017

Les opérations suivantes inscrites au budget ont été réalisées : aménagement du bâtiment d'accueil d'une maison d'assistantes maternelles, poursuite des travaux sur le logement route de Brive, travaux de voirie (Bois Bousquet, Marmont, Chemin des Figuiers, Chemin du Bos Nègre), parcours de santé, éclairage des Marthres, acquisition de la maison Avenue de Sarlat.

Les travaux de couverture de la maison des croisiers se feront sur 2018 (appel d'offres en cours).

L'aménagement de l'accès de la salle des fêtes et des anciens garages rue du midi n'ont pas pu être commandés sur 2017, une réflexion étant en cours sur ces 2 dossiers.

• Restauration de la Couverture de la maison des croisiers

Une subvention plus importante que prévue ayant été accordée par l'Etat, un nouveau plan de financement prévisionnel est adopté.

Etat :	107 500 €
Département :	50 050 €
Région :	32 000 €
Commune :	24 450 €

Montant total de l'opération : 215 000 € HT.

• Convention de servitude / SDE 24

Autorisation est donnée au Maire de signer une convention pour le passage de lignes électriques sur la parcelle communale AB 583 à la Croix de Ramade.

• Questions diverses

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- Bâtiment MAM : l'immeuble communal aménagé route de Brive en vue de l'accueil d'une maison d'assistantes maternelles a été agréé par le Conseil Départemental.
- Travaux / pluvial : des travaux importants doivent être réalisés rue du Pressoir et chemin des Estreilles pour l'évacuation des eaux pluviales du secteur. Montant : 31 340 € HT à répartir sur les budgets 2017 et 2018.
- Projets : une étude a été demandée à l'ATD pour un projet de halle couverte et d'aménagement de la maison achetée par la commune Avenue de Sarlat, ceci en vue du dépôt d'une demande de subvention DETR.

- Maison Avenue de Sarlat : une nouvelle coiffeuse viendra s'installer dans les locaux communaux mi-avril 2018. Des travaux d'électricité et de changement des huisseries devront intervenir avant son arrivée.
- Rythmes scolaires : un questionnaire va être adressé aux familles afin de recueillir leur avis sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours. Une décision commune sera prise sur le rythme retenu au niveau de la Communauté de Communes.
- PLU : une réunion a eu lieu avec le bureau d'étude qui a repris l'activité de M Jerretie. La préparation d'une nouvelle rencontre technique avec les services de l'état est en cours. Celle-ci devrait se dérouler en début d'année 2018 et permettre de statuer sur la date prévue pour lancer l'enquête publique.